



Fédération
de la
Santé
du
Québec



BONNE NOUVELLE!

Le gouvernement a décrété unilatéralement la prime COVID de 4% ou 8%.

Aussitôt, la FSQ et la CSQ ont, une fois de plus, dénoncé d'une même voix une injustice dans le réseau de la santé. Voici un extrait du communiqué de presse que nous avons émis le 16 avril 2020 :

« On envoie du personnel donner des soins à domicile, sans aucune protection, et, en plus, on a le culot de leur demander d'attendre avant de savoir s'ils auront droit à la prime de 8 %, selon que le patient aura été testé positif ou non à la COVID-19. C'est totalement ridicule. »

Et bien, après les nombreuses demandes que nous avons formulées, le MSSS nous a annoncé que le personnel des soins à domicile recevra la prime Covid de 8% en tout temps, et ce, rétroactivement au 13 mars 2020. (Voir l'arrêté ministériel 2020-023)

La FSQ avec la force de la CSQ poursuivent les revendications pour assurer la protection de votre santé et sécurité ainsi que la reconnaissance juste et équitable de votre travail. Nous vous remercions pour tous les efforts menés dans cette lutte contre un ennemi invisible et redoutable.

Claire Montour
Présidente FSQ